

1/ Lycée et CPGE

Nous vous rappelons que, dans le cas d'un règlement par chèque, le 2^{ème} tiers doit être versé pour le 1^{er} janvier 2009 au plus tard.

2/ CPCS / FCIL

Les familles qui règlent par chèque la scolarité de leur enfant doivent solder leur compte pour le 1^{er} janvier 2009 au plus tard.

3/ Pour tous




Les familles ayant des difficultés financières peuvent se rapprocher de M. GAROT, directeur, ou Mme ROCA, comptable, afin de trouver une solution adéquate pour le paiement de la scolarité de leurs enfants.

Les demandes de Bourses Année Scolaire 2009/2010

Les bourses nationales (élèves de Sde et de 1^{ère})

Les dossiers de demande de bourses nationales seront à retirer au secrétariat (Mlle CARGNINO) entre janvier et mars 2009 pour l'année scolaire 2009-2010.

Attention ! Ces dossiers concernent seulement :



-  Les élèves qui n'ont jamais eu de bourse
-  Les élèves qui ont obtenus une bourse provisoire pour l'année 2007-2008
-  Les élèves dont le transfert de bourse a été refusé

Les dossiers de demande de bourse devront être rapportés, dûment complétés par vos soins, pour fin mars, au plus tard.

Le CROUS (élèves de T^{le} & étudiants)

Les étudiants (élèves de la classe de Sup PCSI et Spé PC) ou futurs étudiants (élèves de Terminale ou élèves de CPCS) souhaitant obtenir une bourse pour l'enseignement supérieur doivent faire une demande entre janvier et avril 2009 pour l'année suivante via le site Internet du CROUS : <http://www.crous-aix-marseille.com.fr/> et choisir « Inscription, consultation du dossier social ».

Lors de cette demande vous devrez être en possession de :

-  L'avis fiscal concernant les revenus perçus en 2007 par votre famille
-  L'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat ou à défaut, le relevé de notes des Epreuves Anticipées de Première.